

Compte rendu réunion du conseil municipal du 11 mars 2019

Présents : MMES AMALRIC, BEDRUNE, BERNARD, COUVIGNOU MM. ARSAC, BESSOLES, BONNEFOUS, DIEUDE, FORESTIER, GANTOU, GAZAGNE, GLANDUS, MAZENC-RAFFIS, MONTOYA, MMES LOUPIAS, RISPOSI. ROMIGUIERE.

Absents : Stéphanie MARCQ,

Monsieur Hervé MAZENC-RAFFIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

Monsieur le Maire rend hommage à Mme Marie CASTELLA, adjointe au maire de 1983 à 1995, décédée le 22 février et à Mr Bernard SAULES conseiller départemental de notre canton depuis 2008, décédé le 9 Mars et une minute de silence est observée.

- **Le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2019** est approuvé à l'unanimité
- **Décision prises par délégation**
 - Remplacement du camion : achat d'un Fiat Ducato 20 600 € - vente du Mercedes : 500 €
 - Travaux exécutés par SDEL : raccordements de mobilier urbain : 4 178.64 €, déplacement alimentation éclairage public : 3 597.89 €
 - Achat d'une table et des chaises supplémentaire à la cantine

- **Compte administratif 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr MONTOYA Maire Adjoint en charge des finances.

Monsieur MONTOYA donne les chiffres du compte administratif 2018 qui sont les suivants :

➤ Section fonctionnement : Dépenses :	973 545.79 €
Recettes:	1 637 170.23 €
➤ Section investissement : Dépenses :	723 395.73 €
Recettes :	768 733.27 €

Monsieur MONTOYA indique que le compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier principal.

Après désignation de Jacques Montoya pour présider le conseil et que Monsieur le Maire se soit retiré le compte administratif est soumis au vote :

Le compte administratif 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la salle et soumet le compte de gestion à l'approbation du conseil.

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation du résultat 2018**

Monsieur MONTOYA propose l'affectation des résultats 2018 suivante :

FONCTIONEMENT :	
Dépenses	973 545.79
Recettes	1 361 033.92
Résultat de fonctionnement reporté	<u>276 136.31</u>
	1 637 170.23
Résultat	663 624.44
INVESTISSEMENT :	
Dépenses	723 395.73
Restes à réaliser	<u>825 228.72</u>
	1 548 624.45
Recettes	416 921.01
Excédent reporté	<u>351 812.26</u>
	768 733.27
Restes à réaliser	<u>402 088.25</u>
	1 170 821.52

Excédent investissement à reporter	45 337.54
Besoin de financement	377 802.93

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement du budget principal	663 624.44
Besoin de financement de la section investissement	377 802.93
Excédent de fonctionnement à reporter en 2019	285 821.51

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus.

- Taux et taxes

Monsieur le Maire indique que le budget 2019 a été établi sans augmentation des taux de fiscalité. Il propose donc de reconduire en 2019 les mêmes taux que ceux de 2018 qui sont :

Taxe d'habitation :	11.97%
Taxe foncière bâtie :	25.02 %
Taxe foncière non bâti :	97.95%

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux des taxes.

- Tarifs municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Montoya qui indique que le document récapitulatif des tarifs municipaux de 2019 a été envoyé à chaque membre du conseil. Il n'y a pas de modification par rapport à 2018. Si nécessaire, les tarifs cantine et garderie pourraient être modifiés ultérieurement à la rentrée scolaire de septembre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs municipaux

- Budget 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Montoya qui présente le budget :

- Section fonctionnement : 1 583 801.51 €
- Section investissement : 1 728 894.23 €
- Subventions : il est proposé de verser, aux associations qui ont communiqué leurs demandes, les mêmes montants que l'année dernière.
L'association X'trem enduro n'a pas fait de demande pour cette année
Une subvention exceptionnelle est accordée aux associations : Je m'allie au Mali et le Comité des fêtes qui prennent en charge un Marché de Pays.
Le Foot (FCM) demande une subvention exceptionnelle pour les 50 ans du club, mais le dossier transmis n'est pas complet pour pouvoir statuer. Le budget prévisionnel doit être joint et en cas de suite favorable le bilan sera demandé après l'évènement.

Après avoir pris connaissance du budget et après délibérations, les membres du conseil municipal

procèdent au vote : 16 voix Pour
 1 abstention

- Salle polyvalente d'animation

Le commencement des travaux est prévu pour le 18 mars pour une durée de 10 mois, les activités dans le bâtiment existant seront maintenues pendant la durée du chantier.

En raison des travaux et des risques liés à la sécurité l'aire de jeux va être démontée et supprimée pendant la construction de la salle.

Les fonds de concours de Rodez Agglomération sont à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 2 avril. Dès sa réception la délibération sera envoyée au Département et à la Région pour compléter les dossiers de demande de subvention en cours.

- **Mise en accessibilité et réaménagement de l'école**

Depuis le dernier conseil l'architecte a fait de nouvelles propositions à la municipalité pour arriver au projet présenté. Cette nouvelle version prévoit une extension de l'école et de la cantine sur l'arrière du bâtiment, permet la mise en accessibilité à tous les handicaps, l'amélioration du classement énergétique et la sécurisation des accès avec une modification de l'entrée de l'école.

L'avant-projet est estimé à 1 000 000 HT pour les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études.

La réalisation de ce projet ne sera possible que si des aides sont obtenues des différents partenaires. Celles-ci ne pourront être demandées qu'après permis de construire et consultation des entreprises.

Monsieur le Maire propose donc de continuer les études et de soumettre prochainement le projet avant dépôt du permis de construire.

Les réponses sur les demandes de subventions concernant les autres projets pourraient aussi aider à la décision.

Monsieur le Maire envisage de rencontrer les enseignants et le personnel communal afin de leur présenter les plans actuels et de recueillir leurs avis.

Après discussions le conseil municipal décide, à l'unanimité, de continuer le projet présenté.

- **Domaine public : cession et intégrations**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la décision du conseil du 28 janvier de céder au prix de 60€ le m² une partie de l'espace vert de la rue du Bosquet, il a rencontré Mr et Mme Boyer acquéreurs qui lui ont donné leur accord sur les conditions présentées.

Une enquête publique étant nécessaire pour cette cession, Monsieur le Maire propose de rajouter au dossier les intégrations suivantes :

- Voiries et réseaux : lotissements Le Clos de Lucie, Les Hauts de Fonbourgade, Les Terrasses de Puech Camp
- Chemin du Sault : parcelle AB 101 qui est ouverte au public mais qui appartient à des particuliers étant d'accord pour la céder à la commune
- Chemin du Lévezou : parcelle AE 227 régularisation d'une cession consentie dans le cadre des 10% au moment de la construction de l'habitation et du mur de clôture.
- V.C. 4 entre la route de Flavin RD 62 et le cimetière pour déplacement de la partie circulée

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire les membres du conseil municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la cession et aux intégrations proposées et autorisent Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et à demander la désignation d'un commissaire enquêteur.

- **Modification du PLUi**

Mr le Maire indique que la modification 2 de la révision 5 du PLUi va être soumise à l'enquête publique et comprend pour la commune du Monastère :

- L'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) le Puech classement de 2AUd en 1AU du terrain situé à côté de l'entreprise SCP pour lui permettre un agrandissement.
- Classement en bâti remarquable d'un bâtiment en pierre à Foulhoubous ; cela permettant un changement de destination et la réhabilitation en logement

- **Contrat Bourg Centre**

Le dossier de pré candidature a été validé par la Région, le contrat doit être présenté mi-avril et les grandes lignes sont présentées. Ce contrat prévoyant des fiches actions sur 2 mandats municipaux il est convenu de décliner tous les projets envisageables.

Questions diverses

Commission des affaires sociales et scolaires :

- Le conseil d'école a voté la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2019. Il faudra donc revoir les emplois du temps, réfléchir sur le maintien et le tarif des activités périscolaires sans les aides de l'Etat.

- RAM : une remplaçante a été recrutée par le SIVU pour palier à l'absence de la titulaire en arrêt maladie. Le bureau réfléchi au recrutement d'un ½ poste supplémentaire pour développer la structure et qui pourrait nous permettre d'avoir plus d'amplitude d'ouverture.
Le 10 avril, une réunion est programmée avec les assistantes maternelles de la commune pour un diagnostic de territoire avant le renouvellement du contrat enfance jeunesse.
- Micro crèche : le rapport d'activité pour l'année 2018 nous a été transmis ; taux d'occupation de 78% avec 1/3 des enfants de la commune, 1/3 de Rodez Agglomération et 1/3 issu d'autres communes.
- A prévoir une rencontre avec l'AGAS pour examiner la possibilité de mise en place d'« un espace de vie sociale » correspondant à une structure associative (entre association culturelle et MJC) ayant pour finalité de renforcer les liens sociaux en développant des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Ils sont aidés financièrement par la CAF sur présentation d'un rapport et de fiches actions.

Groupe de travail éclairage public :

Présentation par Robert DIEUDE du compte rendu de l'entreprise SDEL titulaire du contrat d'entretien et de l'amélioration de l'éclairage public